



Division des personnels enseignants

DPE 2

Référence : demande de bonification RS2026_A

Affaire suivie par :

Jean-Claude MASINI

Tél : 04 91 99 67 52

Nadine ANDRAUD

Tél : 04 91 99 66 44

Mél : ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34, Boulevard Charles Nédélec

13231 Marseille cedex 1

Demande de bonification au titre du handicap

Mouvement intra-départemental 2026

NOM

PRENOM

Date de naissance :

Domicile.....
.....

N° portable

Mail professionnel uniquement@ac-aix-marseille.fr
(à créer si besoin)

Situation de famille :

Nombre et âge des enfants à charge.....

Position:

- Activité
- Congé parental depuis le Jusqu'au
- CLM - CLD depuis le Jusqu'au

Etablissement d'exercice 2025 - 2026

Circonscription de:

- Bénéficiaire de la RQTH (*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé*)
depuis le jusqu'au
- Notification de la M.D.P.H (à joindre au dossier)

Personne concernée par le handicap :

- Agent
- Conjoint
- Enfant

Ma demande de bonification de points concerne les vœux suivants :

Nature du poste :

- Maternelle Élémentaire Spécialisé
- Adjoint Direction

Localisation géographique de mes vœux :

Communes (ou ARRD'T pour Marseille)

1
2
3
4
5
7
8
9
10
Autres :

Dans le cadre du mouvement 2026, je demande à bénéficier d'une bonification de points au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier la totalité des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- Courrier détaillé au médecin de prévention
- Liste des communes pour lesquelles je demande une bonification
- R.Q.T.H (notification MDPH)
- Carte d'invalidité
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être adressées par voie postale et **sous pli confidentiel** à l'adresse suivante :

RECTORAT d'Aix-Marseille
à l'attention du Dr FABBRICELLI - Médecin de prévention -
Place Lucien Paye
13100 AIX EN PROVENCE

Date limite de réception des dossiers : le **MERCREDI 25 FEVRIER 2026**

NB : Aucune demande ne sera recevable après cette date, le cachet de la poste faisant foi.

A..... Le

Signature de l'agent :